



Coat - Méal

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 DECEMBRE 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 1

L'an deux mille dix-sept, le quatre décembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann LE LOUARN, Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2017.

Présents : l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de Elodie LAMBERT.

Secrétaire de séance : Denis JAOUEN.

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs 2018
- Décision modificative du budget
- Admission en non valeur
- Demande de DETR pour travaux sur la route de La Motte
- Assurance prévention du personnel
- Demande de cession de la voirie du lotissement Mello
- Demande de modification de l'arrêté de DUP du 3 mars 2009
- Nomination d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Bas Léon
- Questions diverses.



Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Le Conseil est informé de la démission de Michel REPECAUD de son poste d'Adjoint aux Travaux. Il reste conseiller municipal.

Tarifs 2018

Le Conseil municipal adopte les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

OBJET	Tarif	OBJET	Tarif
Location des salles		Capture d'animaux	
Grande salle pour une journée	200.00	La capture	50.00
Supplément chauffage grande salle	25.00	Hébergement, par jour	5.00
Grande salle pour deux heures	45.00	Photocopies et télécopies	
Grande salle pour 2 jours consécutifs	350 (+ 25)	Document administratif	0.18
Club-house pour une journée	80.00	de 1 à 9 photocopies	0.25
Supplément chauffage club-house	20.00	à partir de 10 photocopies	0.15
Club-house pour goûter d'anniversaire	40.00	Télécopie reçue ou expédiée	0.50
Cimetière		Bibliothèque	
Concession simple pour 15 ans	70,00	Abonnement par an et par famille	15.00
Concession double pour 15 ans	110,00	Assainissement	
Concession simple pour 30 ans	140,00	Frais de gestion	60.00 (5.00/mois)
Concession double pour 30ans	220,00	Consommation, le m3	1.25
<u>Columbarium</u>		Consommation pour habitation alimentée en eau par un forage	Relevé compteur ou 25 m3 /an/personne

15 ans	400,00	Raccordement au réseau	1 000.00
30 ans	700,00	Contrôle avant une vente	62.00
Caveau		Eau	
Achat d'un caveau	1 000.00	Frais de gestion	78.00 (6.50/mois)
Plaque au Jardin du Souvenir	100.00	Consommation de 0 à 100 m3	1.071
15 ans	400,00	Consommation de 101 à 300 m3	0.855
30 ans	700,00	Consommation au-delà de 300 m3	0.726
Caveau		Remplacement compteur détérioré	126.00
Achat d'un caveau	1 000.00	Déplacement de compteur avec citerne	167.30
Plaque au Jardin du Souvenir	100.00	Raccordement au réseau jusqu'à 10 mètres linéaires + coût réel au-delà	795.00 "
Transport (tracteur + remorque avec chauffeur) . taux horaire	38.00 " HT	Garderie	
Location table de réception	6,00	Carte de pointage perdue à rééditer	5,00
Location de banc	2,00		

Le Conseil fixe à 20 € le montant de l'indemnité qui sera versée à Madame Claudine JADE, domiciliée 1 rue de l'Ortoise à COAT-MEAL, pour les états des lieux, avant et après utilisation, du club-house du terrain des sports, lors des locations de ce local à des particuliers, à compter du 1^{er} janvier 2018.

[Décision modificative du budget](#)

Le conseil vote les décisions budgétaires suivantes :

La première concerne le budget général de la commune :

section de fonctionnement		section d'investissement	
Recettes :		Dépenses :	
- article 744/74 :	- 1 300 €	- article 10222 / 10 :	- 1300 €
- article 74718/74 :	- 30 €	- article 2188 / 21 :	- 30 €
- article 744/042 :	<u>1 330 €</u>	- article 102291/ 040 :	<u>1330 €</u>
	0 €		0 €

La seconde concerne le budget annexe du Service de l'Eau, pour permettre les opérations comptables relatives aux travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Bas Léon :

Section d'investissement			
Dépenses :		Recettes :	
- article 2138 / 041 :	+ 416 197 €	- article 168748 / 041 :	+ 26 448 €
- article 2158 / 041 :	<u>- 326 259 €</u>	- article 1318 / 041 :	<u>+ 63 490 €</u>
	+ 89 938 €		+ 89 938 €

[Admission en non-valeur](#)

Une somme irrécouvrable de 2.03 €, sur le budget communal, est admise en non-valeur.

[Demande de DETR pour des travaux d'aménagement de voie](#)

Monsieur le Maire expose que l'urbanisation future de la commune se fera principalement le long de la voie communale n° 2 (route de La Motte ó Mengleuz- Kerbrat - Touinel), la première étape étant le lotissement communal « Chez Antoine » qui verra le jour en 2018.

Afin de sécuriser cet axe, il conviendra de réaliser une extension de l'éclairage public et une réfection de la chaussée avec des aménagements de sécurité.

Une étude a été menée par F.I.A. sur ce sujet. Le conseil autorise le Maire à demander une subvention à l'État au titre de la DETR pour assurer le financement de l'opération et à lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux.

[Assurance Prévoyance](#)

Il est décidé de souscrire un contrat auprès de COLLECTEAM relatif à l'assurance Prévoyance du personnel. Ceci permettra aux agents qui le souhaitent de cotiser auprès de cet organisme afin de pouvoir bénéficier d'une compensation financière à hauteur de 90 % du salaire, en cas de demi-traitement, voire de perte complète de salaire en cas de maladie.

La commune prendra en charge une partie de la contribution individuelle des agents, à hauteur de 5 € par mois.

[Demande de cession de la voirie du lotissement Mello](#)

L'association syndicale du lotissement Mello a délibéré le 15 juin 2017 pour décider de rétrocéder à la commune la totalité des voiries et réseaux du lotissement, au prix de un euro.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la cession des espaces communs du lotissement Mello, dénommé Hameau de Barnnou, constitués de la parcelle cadastrée section B n° 1719 pour 1 407 m², au prix d'un euro,
- dit que tous les frais inhérents à ce transfert de propriété (frais d'acte, d'enregistrement, etc.) seront pris en charge par l'association syndicale,
- décide d'intégrer ces espaces dans le domaine public communal une fois toutes les formalités de cession réalisées.

[Demande de modification de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du 3 mars 2009](#)

Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique a été pris le 3 mars 2009 par Monsieur le Préfet du Finistère concernant la zone de protection du captage d'eau du Goadec. Un contrôle a été réalisé en 2016 par l'Agence Régionale de Santé, lequel a relevé plusieurs écarts à l'arrêté (absence d'entretien des périmètres de protection immédiate, absence de clôture et de caniveau, structures en mauvais état).

Considérant que le captage secondaire et les trois regards ne sont plus utilisés et qu'en conséquence les travaux recommandés par le rapport n'ont plus lieu d'être, le Conseil demande la modification de l'arrêté de DUP en ce qui concerne les prescriptions relatives à ces ouvrages.

[Nomination d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Bas-Léon](#)

Monsieur le Maire expose que Monsieur Michel REPECAUD a été élu délégué suppléant au Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon. Monsieur REPECAUD ayant démissionné de ses fonctions d'adjoint au Maire en charge des travaux, il propose qu'il soit remplacé en tant que délégué suppléant au Syndicat.

Le conseil municipal procède, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un nouveau délégué suppléant. Matthieu GOACHET est élu par 13 voix (1 abstention).

[Questions diverses](#)

[Désignation d'un adjoint pour représenter la commune dans les actes administratifs](#)

Martial CLAVIER est nommé, à la place de Michel REPECAUD, pour représenter la commune dans les actes administratifs.

Avenant au contrat FELJAS et MASSON

Le Maire est autorisé à signer un avenant avec l'entreprise FELJAS et MASSON pour des travaux supplémentaires dans le cadre du marché de sectorisation du réseau d'eau et sécurisation des ouvrages, pour un montant de 4 449 € hors taxes.

Convention d'adhésion à ENERGENCE

Le conseil renouvelle son adhésion à ENERGENCE pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Convention RPAM

Le conseil valide la convention pour 4 ans entre les communes de Bourg-Blanc, Coat-Méal, Kersaint-Plabennec, Le Drennec, Loc-Brévalaire, Plouvien et Plabennec pour le fonctionnement du Relais Parents Assistantes Maternelles. Les clés de répartition des coûts sont inchangées : population, nombre d'enfants de moins de 3 ans et nombre d'assistantes maternelles de chaque commune.

Convention RASED

Une convention relative au fonctionnement du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) est soumise à la signature des maires des communes couvertes par la structure. La participation financière aux frais de fonctionnement du RASED sera calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les établissements publics du 1^{er} degré, à raison de 1.50 € par élève et par année scolaire. La durée de la convention est fixée à 3 ans.

Groupement de commande pour des prestations juridiques

La CCPA se propose de lancer une consultation relative à une commande groupée pour des prestations juridiques. Plusieurs communes de la CCPA ont souscrit, individuellement, des contrats auprès de cabinets d'avocats ou de conseils juridiques, et la réalisation d'un appel d'offres groupé permettra certainement des économies d'échelle. Le prix annuel d'une telle prestation étant évalué à environ 5 400 € par an, il est décidé de ne pas intégrer le groupement de commande.

Médiathèque

- Une pré-réception des travaux aura lieu le mercredi 6 décembre. Le mobilier sera livré cette semaine et installé la semaine prochaine. Un placard sera réalisé dans la salle des anciens.
- L'inauguration de la médiathèque aura lieu le week end des 10, 11 et 12 février 2018.
- la demande de subvention pour l'ouverture d'une ludothèque a été rejetée par la Caisse d'Allocations Familiales, en raison de l'absence de personnel salarié pour la structure. Néanmoins, un achat de jeux pour 1 000 € et de mobilier pour 2 000 € va être réalisé.
- une réflexion va être menée sur l'embauche d'un ou une bibliothécaire une demi-journée par semaine.
- le sondage sur la dénomination de la future médiathèque via le bulletin municipal n'a pas rencontré de succès : seulement 12 réponses reçues en mairie. Le choix est laissé à l'appréciation des bénévoles.

Spectacle et goûter de Noël

L'animation aura lieu le samedi 9 décembre, à 15 H, à la salle de motricité pour le spectacle puis à la salle polyvalente pour le goûter.

Décorations de Noël

Des décors de Noël ont été acquis par la commune. Leur installation nécessitera la location d'une nacelle et l'intervention d'une personne titulaire du CACES. Par ailleurs, l'association FESTICOAT a réalisé un certain nombre de décors qui seront également installés devant l'église et la mairie.

Visite du Député

Monsieur Didier LE GAC, député de la circonscription, a passé la journée du 1^{er} décembre sur la commune. Il a reçu une délégation de pêcheurs en mairie puis s'est rendu, avec quelques membres du conseil municipal, dans les entreprises GELEBART et HEXTENSO. Il a également rencontré les infirmières récemment installées dans la commune. La journée s'est terminée par deux visites de sites agricoles au Goadec et à Escopty.

Fin de la séance à 22 H 10.